



Paris, le 24 octobre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

à l'usage des plaisanciers devant transiter par le Golfe d'Aden ou au large des côtes de la Somalie

Situation :

Les actes de piraterie dans le Golfe d'Aden et dans le nord de l'Océan Indien, ont connu une augmentation considérable en 2008.

Les navires de plaisance, lents et bas sur l'eau, sont particulièrement vulnérables et la capture de leurs équipages est, pour les pirates, une perspective de monnaie d'échange de grande valeur.

L'immensité de la zone fait que les moyens militaires déployés ne peuvent en garantir la sécurité.

Les pirates, bien qu'agissant avec des petites embarcations légères (5 à 6 mètres), propulsées par des moteurs hors-bord, opèrent à partir de bateaux "mères" et peuvent ainsi mener des attaques jusqu'à 400 nautiques des côtes.

Routes :

La Marine Nationale déconseille la navigation dans cette zone aux bateaux de plaisance. Ceux qui ne peuvent éviter de naviguer dans le Golfe d'Aden sont invités à suivre les recommandations suivantes :

Golfe d'Aden :

la zone dangereuse s'étend de la longitude 45 est à la longitude 54 est.

La proximité des côtes du Yémen est relativement plus sûre, la proximité des côtes somaliennes est à éviter.

Un corridor de navigation est recommandé, sans toutefois présenter de garanties de sécurité. Ce corridor passe entre les WP suivants (d'ouest en est) :

12°35N / 045°E,	13°40N / 049°E,	14°15N / 050°E	14° 5N / 053°E
12°15N / 045°E,	13°35N / 049°E,	14°10N / 050°E	14° 5N / 053°E

Océan Indien :

Les côtes de Somalie et de Socotra sont à contourner le plus largement possible.

Les zones les plus dangereuses couvrent une bande de 400 nautiques le long de la côte est de la Somalie et de 100 nautiques autour de Socotra, un vaste détour par le nord et l'est est conseillé (annexe : carte).

Contacts :

Avant de quitter leur dernière escale, à destination de la zone dangereuse, et/ou lorsqu'ils atteignent les limites suivantes :

en venant de l'ouest : longitude 43 est

en venant de l'est : longitude 60 est

les plaisanciers sont invités à prendre contact avec le commandement de la zone maritime de l'Océan Indien dont ils trouveront les coordonnées (adresse internet et N° de tél) sur le site de STW (www.stw.fr).

Le Président,
Gérard d'ABOVILLE